



Saisie de meubles non disponibles

Par **axelandra**, le **14/01/2009** à **18:55**

Bonjour,

je suis tres endettée et j'ai une créance que je ne peux honorer de 2500€ environ. J'ai actuellement une saisie sur salaire pour un autre créancier. Cet été, j'ai proposé à l'huissier de lui verser la somme de 25€/mois, mais cela m'a été refusé car la somme n'étant pas assez élevée pour lui. Suite à la convocation au tribunal où je ne pouvais pas me rendre, j'ai envoyé un courrier au juge renouvelant ma proposition de verser 25€/mois tant que j'aurai une saisie sur salaire. Cela m'a à nouveau été refusé. L'huissier est donc venu en septembre à mon domicile pour effectuer la liste des meubles à saisir: un clic clac cassé et sans housse, une table basse cassée, une enfilade (je ne sais même pas ce que c'est je suppose mes étagères en bois) et un ventilateur. Il m'a demandé ce que je comptais faire pour régler ma créance et a dit "de toute façon ici il n'y a rien à prendre". J'ai répondu que je ne pouvais rien faire d'autre que les 25€/mois qu'il me refusait pour le moment. Il a dit que si je ne payais pas il ferait une saisie sur salaire. Il m'a remis une copie du papier où il avait noté les meubles et est parti. Fin octobre je donne le préavis de l'appart car je n'y arrive plus financièrement. Début novembre il m'écrit qu'il va venir chercher les meubles notés en me donnant une date 15 jours plus tard. Je prends ma journée pour être sur place et attends. Il n'est jamais venu et plus de nouvelles. Je me fais une entorse du genou avec rupture de ligament et ne peux plus rester seule chez moi. Je pars donc vivre dans ma famille le temps de ma convalescence et organise le déménagement afin que mon proprio puisse éventuellement louer l'appart avant la fin du préavis ce qui me permet de gagner 1 ou 2 mois de loyer. Ne pouvant garder mes meubles ni les stocker, j'ai dû les démonter et les mettre sur le trottoir pour les encombrants sachant que de toute façon ils étaient cassés et en très mauvais état. Je conserve 1 étagère en bois et le ventilateur. Reste la table basse, mon armoire et quelques vêtements qui restent dans l'appart en attendant mon rétablissement et l'état des lieux le 30 janvier. Aujourd'hui je reçois un courrier de l'huissier me disant qu'il a transféré mon dossier à quelqu'un d'autre et un courrier du nouveau me disant qu'il se présentera pour prendre les meubles notés le 20 janvier. Hors je n'ai plus ses meubles (le clic clac et 1 étagère) car il a fallu que je vide l'appartement. Entre temps mon appartement a été squatté et je n'ai plus le droit d'y pénétrer (dixit la police). La table basse est dans l'appart, l'armoire qui y est également peut être saisie pour compenser le clic clac hors d'usage et 1 étagère qui ne tenait plus debout que j'ai jeté et je peux remettre le ventilateur et 1 étagère démontée en ma possession stockée dans une cave chez un ami. Que faire? Qu'est-ce que j'encours? L'huissier est-il en tort pour ne pas être venu comme convenu au mois de novembre? Aidez-moi je suis désespérée vos conseils seront précieux.